



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-005

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-12-24-010 - Arrêté conférant l'honorariat à Monsieur Jean-Charles BOSSARD, ancien maire-adjoint du 6ème arrondissement de Paris (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

75-2020-12-24-010

Arrêté conférant l'honorariat à Monsieur Jean-Charles
BOSSARD,
ancien maire-adjoint du 6ème arrondissement de Paris

ARRÊTÉ N°

**conférant l'honorariat à Monsieur Jean-Charles BOSSARD,
ancien maire-adjoint du 6^{ème} arrondissement de Paris**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande d'honorariat de Monsieur Jean-Charles BOSSARD, en sa qualité d'ancien maire-adjoint du 6^{ème} arrondissement de Paris ;

VU le courrier du maire du sixième arrondissement de Paris, en date du 12 novembre 2020, formulant la même demande en faveur de Monsieur Jean-Charles BOSSARD ;

Considérant que Monsieur Jean-Charles BOSSARD a exercé des fonctions municipales, en qualité de maire-adjoint du 6^{ème} arrondissement de Paris, pendant une durée au moins égale à dix-huit ans ;

SUR la proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Monsieur Jean-Charles BOSSARD, ancien maire-adjoint du 6^{ème} arrondissement de Paris, est nommé maire-adjoint honoraire du 6^{ème} arrondissement de Paris.

ARTICLE 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 décembre 2020

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME